

# TITRE PROFESSIONNEL – ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Mis à jour le 24 juillet 2024

## Conditions d'entrée et prérequis

Maitrise des compétences de bases,  
Satisfaire aux exigences sanitaires réglementaires en vigueur  
Avoir validé son projet professionnel  
Etre mobile

## Niveau d'entrée

Sans diplôme

## Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

## Public visé

Tout public (demandeur(se)s d'emploi, salarié(e)s, apprenti(e)s, stagiaires en contrat de professionnalisation)

## Rythme

Temps plein

## Durée en centre

469 heures

## Durée en entreprise

140 heures

## Validation

Obtention du Titre Professionnel « Assistant de vie Aux familles (Diplôme de niveau 3). RNCP 37715  
Certificateur: Ministère du Travail – Date d'enregistrement 05/07/2023)

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) conformément aux dispositions

## Objectifs professionnels

Objectifs de la formation :

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile

Objectifs pédagogiques :

Accompagner les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Assister pour habiller les bénéficiaires, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Aider à la préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Organiser son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes

## Contenu

Certificat de Compétences Professionnelles n°1. « Entretien du logement et le linge d'un particulier »

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier / Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés / Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Certificat de Compétences Professionnelles n°2. « Accompagner la personne dans ses activités du quotidien et dans ses projets »

Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage / Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement / Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social/Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer / Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas/ Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

Certificat de Compétences Professionnelles n°3. « Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant au domicile »

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants / Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants / Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités / Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

## Modalités pédagogiques

Groupe dédié. Alternance de périodes de formation en centre et de périodes

# TITRE PROFESSIONNEL – ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

prévues dans l'arrêté du 4 Juillet 2023 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel d'assistant de vie aux familles.

En cas d'échec au diplôme, des CCP pourront être délivrés en fonction des résultats obtenus dans les différentes disciplines

## Certification

Oui

## Modalités d'évaluation

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation ;
- d'un entretien final.

## Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

## Nombre de participants

12 participants maximum

## Entrée et sortie permanente

Non

## Codes réglementaires

- Code RNCP : 37715

en entreprise selon le calendrier défini.

## Profil des intervenants

Formateur(trices)s certifié(e)s l'Éducation Nationale  
Formateur(trice)s professionnel(le)s  
Professionnel(le)s du secteur

## Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

## Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, découverte de contenus, mise en situation, études de cas, simulations. Les modules s'enchaînent simultanément selon une progression pédagogique élaborée par l'équipe pédagogique.

## Moyens pédagogiques

Plateaux techniques adaptés aux compétences professionnelles du diplôme préparé – salles de cours équipées – ordinateurs – espace numérique de travail – .appartement pédagogique

## Durée

Volume global : 609 heures Heures d'enseignement : 469 heures Heures en entreprise : 140 heures Volume horaire par semaine : 35 heures

## Délais et modalités d'accès

Date : Voir calendrier

Délai : Au plus tard le 1er jour d'entrée

## Financements possibles

TARIF

Parcours complet : 7035€ / personne

MODALITES DE FINANCEMENT

Financement avec les dispositifs de formation en alternance / Plan de formation de l'entreprise / CPF de transition professionnelle / Compte personnel de Formation

Financement possible dans le cadre des dispositifs régionaux ou d'état

## Poursuite de parcours

EQUIVALENCES et PASSERELLES :

Des équivalence et des passerelles ont été établies entre le TP ADVF et des certifications des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la cohésion sociale et de la santé, ainsi que celles de la

# TITRE PROFESSIONNEL – ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Certificateur: Ministère du  
Travail - Date  
d'enregistrement  
05/07/2023)

branche des salariés du particulier employeur.

SUITE DE PARCOURS :  
DEAES, DEAS

## DÉBOUCHÉS :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

## Référent handicap

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nos référent(e)s handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

## CONTACT RÉFÉRENTS HANDICAP ET MOBILITÉ

Référent(e) handicap :  
referent.handicap@gretasudchampagne.com  
Référent(e) mobilité :  
referent.mobilite@gretasudchampagne.com

## Réseau

- GRETA CFA Sud Champagne
- 12, avenue des Lombards  
10000 Troyes
- contact@gretasudchampagne.com
- 03 25 71 23 80
- www.gretasudchampagne.com
- SIRET : 191 000 256 000 39
- Numéro d'activité : 21 10 P000 310 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)